

**Pôle Vie de la Cité
Vie Associative**

Aux responsables associatifs

Objet : Demandes de subvention pour l'année 2019
Réf. : GB /SG

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Les associations sont des partenaires essentiels de la municipalité. Le tissu associatif particulièrement riche à Louviers contribue fortement au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Afin de vous accompagner dans la conduite de vos projets, la procédure d'attribution des subventions est désormais fondée sur des règles permettant de garantir la transparence et l'impartialité de la procédure.

Si vous souhaitez solliciter un financement pour l'année 2019, il vous faut nous retourner votre dossier de demande de subvention **au plus tard le 15 Janvier 2019** accompagné des pièces suivantes :

Les formulaires Cerfa n°12156*05 et n°15059*01 dûment complétés, que vous pouvez retirer en mairie ou télécharger directement sur le site service public onglet associations.

Conformément à la charte de l'élu municipal, les demandes de subventions sont désormais examinées par une commission pluraliste d'attribution des subventions. S'agissant des associations sportives, l'Office Municipal des Sports (OMS) demeure compétent pour l'instruction des dossiers.

Il appartiendra ensuite au Conseil municipal, lors de sa séance du mois d'Avril, de se prononcer sur l'attribution des subventions.

Pour que votre dossier soit complet, veuillez bien à joindre les pièces suivantes au formulaire Cerfa complété :

Pour une première demande :

1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire.
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
3. Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
5. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
6. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).

Pour une demande de renouvellement :

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**.
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée**.
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association **s'il a changé**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**.
5. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
6. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).

Egalement cette année, les associations ayant bénéficié d'aides en nature devront prendre attache auprès du service vie associative par mail afin de reporter ce chiffre sur leur compte de résultat.

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un examen lors de la tenue de la commission d'attribution des subventions.

Pour tout contact, vous pouvez également vous adresser au service vie associative auprès de Séverine Guindon au 02 32 09 59 85 ou par mail à l'adresse suivante : vieassociative@ville-louviers.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Gaëtan BAZIRE

Elu en charge de la Vie Associative
et des personnes en situation d'handicap